

FONDS DE DOTATION MORELLET

83 Rue Porte Baron

49300 CHOLET

COMPTES ANNUELS

Au

31/12/2025

Photo d'une œuvre de François Morellet :

*De temps en temps, 2010, Nantes, Immeuble de mutuelles Harmonie Atlantiques,
© François Morellet : ADAGP, Paris, Courtesy Harmonie Atlantique*



FONDS DE DOTATION MORELLET
31/12/2024

BILAN Actif 31/12/2025

État exprimé en €		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 276,55	3 276,55		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	TOTAL (I)	3 276,55	3 276,55		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances cit., adhé., usagers et cpt. rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	219 254,77		219 254,77	299 746,10
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	219 254,77		219 254,77	299 746,10
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	222 531,32	3 276,55	219 254,77	299 746,10

FONDS DE DOTATION MORELLET
31/12/2024

BILAN Passif 31/12/2025

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Fonds dédiés	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	28 215,20	68 474,71
	Excédent ou déficit de l'exercice	29 075,67	-40 259,51
	Situation nette (sous total)	57 290,87	28 215,20
	Fonds propres consommables	158 337,90	267 137,90
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	215 628,77	295 353,10
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL (II)		
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 626,00	4 393,00
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Écarts de conversion passif	TOTAL (IV)	3 626,00	4 393,00
	Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		219 254,77	299 746,10

COMPTE DE RESULTAT Produits 31/12/2025

État exprimé en €		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	110 000,00	50 000,00
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
Produits financiers	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contribution financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		122,08
	TOTAL (I)	110 000,00	50 122,08
	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	0,00	0,00
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		110 000,00	50 122,08
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	40 259,51
TOTAL GENERAL		110 000,00	90 381,59

FONDS DE DOTATION MORELLET
31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT Charges 31/12/2025

État exprimé en €		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	80 924,33	90 381,59
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges		
	TOTAL (I)	80 924,33	90 381,59
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		80 924,33	90 381,59
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		29 075,87	0,00
TOTAL GENERAL		110 000,00	90 381,59

Annexe des Comptes 2025

1 Faits Caractéristiques, principes comptables et Méthodes d'évaluation

1.1 Préambule

Le Fonds de dotation MORELLET est une organisation à but non lucratif. Il a été créé en septembre 2019 afin d'assurer la préservation, la diffusion et la promotion de l'œuvre de François Morellet.

Sa **mission essentielle** est de financer les recherches nécessaires à la réalisation d'un catalogue raisonné et à sa publication.

L'activité du fonds de dotation MORELLET est également de participer à tout projet d'exposition centré sur l'œuvre de **François MORELLET**, de financer la conservation et l'exposition de ces œuvres.

La liste des membres fondateurs nommés à vie est la suivante :

- Mme Danielle MORELLET,
- M. Frédéric MORELLET,
- M. Christophe MORELLET,
- M. Florent MORELLET

La dotation initiale des membres fondateurs s'élève à 15 000 €. Certains fondateurs ont réalisé un apport complémentaire de 20 000 €. La dotation est consommable.

Reconnue d'intérêt général, le fonds de dotation Morellet peut recevoir des dons et libéralités.

Le fonds de dotation MORELLET n'a pas fait appel public à la générosité sur l'exercice clos le 31/12/2025.

Lors de la vente d'une œuvre de François MORELLET, la galerie partenaire propose le versement au fonds de dotation Morellet une quote-part du prix d'achat de l'œuvre qui peut aller jusqu'à 10% du prix et les ayants droits de François MORELLET contribuent également au financement des actions du fonds de dotation Morellet en versant une quote-part du prix de vente.

La présentation de l'artiste François MORELLET et son œuvre est visible sur le site suivant : <https://francois-morellet.fr/>

L'exercice social clos le 31/12/2025 est le **sixième exercice** du Fonds de Dotation Morellet.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 219 255 €.

Le bénéfice de l'exercice comptable s'élève à 29 076 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le bureau.

1.2 Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Faits significatifs

Aucun fait significatif sur l'exercice.

1.3.1 - Changement de réglementation comptable

Néant sur l'exercice 31/12/2025.

1.3.2 – Contributions volontaires

Le nouveau règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et applicable au 1^{er} janvier 2020, précise que les contributions volontaires sont valorisées et comptabilisées (en classe 8, comptes 86 et 87) si les deux conditions sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Notre Fonds de Dotation comprend des membres du CA agissant en tant que bénévoles qui contribuent à l'organisation et à l'animation des réunions du CA ainsi que sur des fonctions diverses.

Au titre de l'année 2025, le Fonds de Dotation n'a pas été en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

1.4 Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction des rabais, remises et des escomptes de règlement ou à leur coût de production concernant comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Le fonds de dotation n'a pas identifié d'immobilisations décomposables et ne dispose pas d'actifs inaliénables.

Principales durées retenues :

Logiciels	3 ans
-----------	-------

1.5 Dotation consommable

Le Conseil d'administration, chaque année, décide de la consommation de la dotation consommable en fonction d'un budget prévisionnel annuel.

Les apports des membres fondateurs ainsi que les libéralités et dons reçus sont affectés à la dotation consommable conformément au règlement comptable précité.

A noter que si le fonds de dotation reçoit un don pour financer un projet dédié (une exposition temporaire par exemple), ce don sera comptabilisé en produit et nous utiliserons la technique comptable des « fonds dédiés » qui consiste à enregistrer au bilan passif dans la rubrique « Fonds dédiés », la partie non encore utilisée/dépensée de ce don affecté à un objet précis.

Au 31/12/2025, les mouvements de la dotation consommable sont les suivants :

• Solde initial de la dotation consommable au 01/01/2025	267 138 €
• Dons encaissés suite à la vente des œuvres de François Morellet :	1 200 €
• Consommation de la dotation sur l'exercice selon décision du Conseil d'Administration	- 110 000 €
Solde de la dotation consommable au 31/12/2025 :	158 338 €

2 Notes sur le bilan

2.1 Actif immobilisé

31/12/2025

- **Valeur brute :** **3 277 €**
- **Amortissement :** **-3 277 €**
- **Valeur nette :** **- €**

2.2 Etat des créances

Les créances s'élèvent à 0 €

2.3 Disponibilités

Les disponibilités du fonds de dotation sont composées d'un compte bancaire dont le solde s'élève à 219 255 € au 31/12/2025.

2.4 Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Les opérations inscrites dans ces rubriques ne concernent que des opérations à caractère habituel.

Le montant des charges constatées d'avance est nul au 31/12/2025.

2.5 Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	68 475 €	- 40 260 €			28 215 €
Excédent ou déficit de l'exercice	- 40 260 €	40 260 €	29 076 €		29 076 €
Situation nette	28 215 €	0 €	29 076 €	0 €	57 291 €
Fonds propres consommables	267 138 €		1 200 €	110 000 €	158 338 €
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	295 353 €	0 €	30 276 €	110 000 €	215 629 €